

2023-4298

2024-04-17

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant le folpet, RVD2022-16. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 08-12-2024 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2022-16. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

FUNGITROL® 11E
POUDRE

COMMERCIAL

ADDITIF FONGICIDE POUR PLASTIQUES VINyliQUES

2023-4298
2024-04-17

Principe Actif : Folpet 95,9 %

N° D'HOMOLOGATION 32928 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION
((INSÉRER SYMBOLE))
POISON

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

BREVET CANADIEN NOS : 500 788
BREVET AMÉRICAIN NOS : 2 553 770

CONTENU NET :

Troy Chemical Corporation
One Avenue L
Newark, New Jersey 07105-3895 (États-Unis)

Centre canadien d'urgence transport :
CANUTEC (613) 996-6666

POUR USAGE INDUSTRIEL UNIQUEMENT comme fongicide dans les matières plastiques vinyliques. Les utilisations applicables sont : les joints tels que les joints de réfrigérateur et les joints de fenêtre pour les maisons et les voitures. Membranes de toit et produits extérieurs en vinyle tels que cuir artificiel pour sièges extérieurs, housses de camion. Tentes industrielles et tissus architecturaux extérieurs. Les produits contenant ce produit chimique ne doivent pas être utilisés dans les matériaux d'emballage alimentaire ou dans les zones où les aliments sont transformés, manipulés ou entreposés.

MODE D'EMPLOI :

Pour utilisation comme fongicide. Sur vinyle, ajouter 0,25 à 1,0 % en poids, par rapport au poids total du plastifiant. NE PAS manipuler plus qu'à 622g i.a. de Fungitrol 11E par personne par jour lors du mélange et du chargement. Ces restrictions sont en place pour réduire au minimum l'exposition des manipulateurs individuels. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs manipulateurs.

MISES EN GARDE:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Nocif si inhalé.
- Peut être nocif en cas d'ingestion.
- Ce produit cause des lésions importantes mais temporaires aux yeux.
- Éviter d'inhaler la poussière.
- Porter une combinaison résistant aux produits chimiques pardessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire

2023-4298

2024-04-17

muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante homologuée NIOSH pour les pesticides durant le mélange, le chargement et pendant le nettoyage et la réparation.

- Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.
- Se laver soigneusement après manipulation.
- Éviter toute contamination avec les aliments.
- Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
- Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Retirer les vêtements contaminés.

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Maintenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer l'œil.

Appeler le centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler le centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées à la personne si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins que cela soit demandé par le centre antipoison ou un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Amener la personne à l'air libre. Si la personne ne respire plus, composer le 911 ou commander une ambulance et pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler le centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement supplémentaires.

Avoir le contenant et l'étiquette sous la main ou noter le nom du produit et son numéro d'homologation de produit antiparasitaire avant de joindre un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter les symptômes.

ÉLIMINATION :

1. Vider complètement le contenu du contenant dans le site de traitement.
2. Rendre le contenant inutilisable à d'autres fins.
3. Mettre le contenant au rebut conformément aux exigences provinciales.
4. Pour toute information relative à la mise au rebut du produit inutilisé ou superflu, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire devrait être utilisé conformément aux instructions sur l'étiquette uniquement. La Loi sur les produits antiparasitaires considère comme une infraction d'utiliser ce produit d'une façon non conforme aux instructions sur l'étiquette.